

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de juin à vingt-heure, se sont réunis au Centre d'Affaires et de Rencontres du Doubs Baumois, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 15 juin 2021.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 43

QUORUM : 22

PRÉSENT(S) : BEUDET Thierry, BOITEUX Thierry, BOURIOT Claude, BOUVARD Jacky, BRAND Christian, BRAND Yves, DODIVERS Marc-André, DOURIAUX Roland, GARNIER Georges, GUGLIELMETTI Christophe, JANUEL Philippe, JOUILLEROT Gérard, LAURENT Michel, MARBOEUF Sylviane, MARQUIS Martine, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, MOREL Xavier, PASTEUR Alain, PERDRIX Dominique suppléant de DUTRIEUX Gérard, PETITE Henri, PIQUARD Charles, RONDOT Philippe, ROTH Alain, SALVI Thierry, SCALABRINO Agnès et VIGREUX Thomas.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

POUVOIRS : TOURTIER Laurent à ROTH Alain et VERDIERE Michel à PASTEUR Alain

ABSENT(S) : BEAUDREY Bruno, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Damien, CARTIER Frédéric, CONTEJEAN Georges, COURANT Alain, DROUVOT Christian, HERRANEY François, JACQUOT Alain, MESNIER Dominique, PACCHIOLI Stéphanie, PARROT André et THIEBAUT Laure.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : -

SERVICES DU PETR PRÉSENT : MOUILLET Stéphanie (Directrice), PELLETIER Ludovic (Chargé de mission SCoT) et ROBERT Micaël (Chargé de mission Energie/Climat).

Constatant que le quorum est atteint, le Président, Thomas VIGREUX, déclare la séance ouverte à 20h00. Il remercie les membres de leur présence puis rappelle l'ordre du jour.

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### ► SECRÉTAIRE DE SÉANCE

#### Délibération D1-3-2021 :

Le Président expose les motifs.

Le comité syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président fait procéder au vote.

✍ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Sylviane MARBOEUF pour remplir cette fonction.

Votants : 28 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

### ► APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

#### Délibération D2-3-2021 :

Le Président expose les motifs.

Le procès-verbal du comité syndical du 1<sup>er</sup> mars 2021, qui a été envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Les conseillers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document.

Le Président soumet au vote.

↳ Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants approuve le procès-verbal du comité syndical du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Votants : 28 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

## ► RENDU COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Président rappelle qu'il convient de rendre compte des décisions prises en bureau par délégation du comité syndical. Il présente les deux délibérations prises dans ce cadre.

### ▪ DB1-6-21 : Organisation de la mobilité sur le Doubs central

→ Décision du bureau : Après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité :

- Accepte le recours à un prestataire extérieur pour accompagner le PETR dans cette démarche,
- Accepte que le Président signe tous les documents afférents à cette décision.

Le Président indique que ce point sera de nouveau abordé lors de cette séance dans la partie consacrée à la mobilité.

### ▪ DB2-6-21 : Convention 2021 avec l'ADIL- Maison de l'habitat et les communautés de communes

→ Décision du bureau : Après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité :

- accepte que le PETR soit mandaté par les communautés de communes pour poursuivre cette opération,
- accepte les termes de la convention d'objectifs et de services avec l'ADIL dont le modèle est annexé à la présente délibération,
- accepte les termes de la convention de partenariat avec les communautés de communes dont un modèle est annexé à la présente délibération,
- autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'ADIL et la convention de partenariat avec les communautés de communes du Doubs central,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de l'opération et inscrites dans la convention avec l'ADIL seront imputées sur les budgets des exercices correspondants.

## ► BUREAU : ÉLECTION D'UN MEMBRE SUITE À LA DÉMISSION DE M. DURUPT

Le Président annonce que Monsieur DURUPT, a démissionné de sa fonction de maire de Servin, commune de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe. Il explique qu'il ne peut donc plus siéger au comité syndical du PETR et que comme, Monsieur DURUPT était membre du bureau, il convient de pourvoir à son remplacement.

### Délibération D3-3-2021 :

Par délibération D3-2-2020 le comité syndical a instauré la composition du bureau

Par délibération D3-3-2020 en date du 22 septembre 2020, le comité syndical a procédé à la modification de l'instance en instaurant 18 membres,

Suite à la démission de Monsieur Régis DURUPT, de ses fonctions de maire et par conséquent de conseiller syndical, il convient de procéder à son remplacement en tant que membre du bureau.

La candidature de Monsieur Denis BOITEUX, maire de Surmont a été enregistrée.

Le comité syndical procède au vote qui donne les résultats suivants :

Monsieur Denis BOITEUX :

- votants : 28
- exprimés : 30 voix pour Monsieur BOITEUX – 0 voix contre

Monsieur Denis BOITEUX est élu et la composition du bureau est désormais la suivante :

Thomas VIGREUX	Président du PETR
Georges GARNIER	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Frédéric CARTIER	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Charles PIQUARD	3 <sup>ème</sup> Vice-Président :
Philippe JANUEL	4 <sup>ème</sup> Vice-Président

Philippe RONDOT	5 <sup>ème</sup> Vice-Président
Yves BRAND	6 <sup>ème</sup> Vice-Président
Bruno BEAUDREY	Membre
Jean-Claude MAURICE	Membre
Christian BRAND	Membre
Claude BOURIOT	Membre
Denis BOITEUX	Membre
Alain JACQUOT	Membre
Arnaud MARTHEY	Membre
Martine MARQUIS	Membre
Thierry SALVI	Membre
Agnès SCALABRINO	Membre
Michel VERDIERE	Membre

🗨️ *Délibération* : À l'unanimité, le comité syndical proclame Monsieur Denis BOITEUX membre du bureau et valide la composition du bureau.

Votants : 28 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

Le Président laisse la parole à Monsieur BOITEUX pour qu'il se présente.

## 2. SANTÉ

Le Président laisse la parole à Monsieur Yves BRAND, Vice-Président en charge de la santé et de ses politiques.

### ► SITUATION SANITAIRE

Monsieur BRAND annonce que dans le Doubs, 57,52% de la population de 16 ans et plus a reçu une première dose de vaccin et 27,68% a déjà reçu les deux doses : ces chiffres sont un peu au-dessus de la moyenne nationale.

Il rappelle que les critères de la population cible ont peu à peu été élargis jusqu'à atteindre la population totale puisque depuis mardi 15 juin, la vaccination est ouverte aux 12-18 ans.

Monsieur BRAND met en avant que l'amélioration de la circulation épidémique est franche puisque l'indicateur est repassé en-dessous de 100 pour 100 000 habitants pour l'ensemble des départements, avec pour le Doubs 57 pour 100 000 habitants et un taux de positivité des tests de 2,1%

Il conclut en indiquant que la pression hospitalière diminue également avec environ 500 personnes hospitalisées en Région Bourgogne-Franche-Comté, dont un peu plus de 70 en soins critiques.

Indicateur / DEPARTEMENT	incidence pour 100 000 habitants Du 1er au 7 juin 2021		incidence des + de 65 ans pour 100 000 habitants Du 1er au 7 juin 2021		Positivité des tests Du 1er au 7 juin 2021		Nombre de personnes hospitalisées au 11 juin		Nombre de personnes hospitalisées en réanimation au 11 juin	
	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine
CÔTE D'OR	92	→	36	→	3,0%	→	131	→	18	→
DOUBS	57	→	27	→	2,1%	→	48	→	18	→
JURA	59	→	24	→	2,7%	→	28	→	2	→
NIEVRE	32	→	12	→	1,7%	→	61	→	3	→
HAUTE SAÔNE	59	→	18	→	2,3%	→	27	→	4	→
SAÔNE ET LOIRE	60	→	20	→	2,8%	→	89	→	10	→
YONNE	66	→	39	→	2,7%	→	117	→	14	→
TERRITOIRE DE BELFORT	54	→	27	→	1,8%	→	18	→	3	→
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	64	→	26	→	2,5%	→	519	→	72	→

	Incidence	Incidence + 65	Taux positivité
< seuil d'attention	10	10	5%
entre seuil d'attention et seuil d'alerte	]10; 50[	]10; 50[	]5% ; 10%[
> seuil d'alerte	50	50	10%

## ► CENTRE DE VACCINATION DU DOUBS CENTRAL

Monsieur Yves BRAND rappelle que le centre de vaccination du Doubs central est composé d'un centre principal à Baume-les-Dames et de 3 centres éphémères (L'Isle sur le Doubs, Rougemont et Sancey) pour se rapprocher au plus près des habitants.

Il explique que pour le centre situé à Baume, le nombre de vaccination maximale est de 300 injections/jour.

Monsieur BRAND met en avant qu'après 4 mois de fonctionnement, 4 300 personnes ont été vaccinés (2 injections) et plus de 5 800 personnes ont reçu une 1<sup>ère</sup> injection. Il précise que cela représente plus d'1/4 des habitants du Doubs central qui sont en partie (ou totalement) vaccinés.

Il explique que pour ce faire, des campagnes spécifiques ont été menées par le PETR en lien avec les 139 maires du territoire, ce qui a permis de vacciner massivement nos aînés et les assesseurs qui ont été recensés par les communes.

Monsieur BRAND souligne l'intérêt du dispositif « aller vers » qui a pu être mis en place avec le service de transport à la demande TADOU pour pouvoir amener les habitants sans moyens de transport dans les lieux de vaccination.

Monsieur BRAND fait le constat que si à l'ouverture du centre le principal défi était le manque de doses comparativement aux patients, nous arrivons aujourd'hui dans la situation inverse avec une baisse drastique du nombre de patients qui s'est inscrit aux centres de vaccination du Doubs central. Il explique que cette baisse a sans doute plusieurs facteurs : ouverture du vaccinodrome à Micropolis, « bonne » couverture du territoire, patient actif et non plus retraité, déconfinement, seconde dose pendant les vacances estivales, etc. Les patients sont peu, voire pas, intéressés par les créneaux en pleine matinée (entre 10h00 et 11h00) et en plein après-midi (15h00-16h00).

Il précise que cette situation n'est pas propre au Doubs central car plusieurs milliers de créneaux sont encore disponibles dans les centres de vaccination de la Région.

Il explique que face à cette situation et à l'évolution des demandes du public, il est envisagé d'ouvrir davantage les samedis et plus tard en soirée et que l'ARS demande d'ouvrir la vaccination au « sans rendez-vous ». Il fait valoir que c'est extrêmement compliqué comme dispositif car cela demande d'ouvrir le centre et de mobiliser les équipes médicales, administratives et les bénévoles pour potentiellement peu de monde.

Monsieur BRAND explique que le Doubs central va tenter de mettre en place un nouveau dispositif vers les entreprises : un courrier doit partir pour leur proposer de réserver des plages horaires spécifiques au centre de vaccination afin que leurs salariés puissent se faire vacciner sur des créneaux spécifiques.

Monsieur BRAND annonce que le centre du Doubs central est pérennisé pour l'instant jusqu'au 30 septembre 2021.

Monsieur BRAND remercie l'ensemble des collectivités, partenaires et personnes s'impliquant dans le bon fonctionnement des centres de vaccination.

- Fonctionnement

Monsieur BRAND explique qu'afin de faire fonctionner le centre du Doubs central (centre principal et centres éphémères), des agents ont dû être recrutés : l'équipe est désormais composée d'un coordonnateur, d'un coordonnateur adjoint et de 3 Équivalents Temps Plein en agents administratifs.

Il fait ressortir que le centre ne pourrait pas fonctionner sans bénévoles et les remercie de leur implication depuis le mois de janvier.

Il signale que pendant la période estivale, et notamment les samedis, il y a moins de bénévoles disponibles et que cela risque de poser des problèmes de planning. Il demande aux élus d'être eux même bénévoles et de se faire le relais de cette recherche de nouveaux bénévoles.

- Financement

Monsieur BRAND explique que grâce à la participation des mécènes, à l'implication des bénévoles, à la réactivité et à l'appui financier des élus des communes et communautés de communes, de l'engagement des équipes administratives, le PETR du Doubs central a jusqu'à maintenant accepté toutes les doses proposées par l'ARS pour le territoire.

Il explique que les échanges pour le financement du centre ont lieu avec l'ARS mais que les discussions sont parfois difficiles. Il indique que pour l'instant le PETR a reçu une avance de 30 000€, mais que le dialogue de gestion est en cours : le PETR a tout de même reçu une notification de 186 000€ pour un cout estimé à 192 000€ et que l'ARS a accepté le financement de deux postes d'étudiants pendant la période estivale.

Le poste de dépense qui pose désormais problème est le ménage du centre de Baume.

Monsieur BRAND et VIGREUX s'accordent sur le fait que les échanges financiers avec l'ARS sont compliqués et demandent beaucoup de temps.

### ► CONVENTION AVEC L'HÔPITAL DE BAUME-LES-DAMES CONCERNANT LA GESTION DES DASRI

Monsieur BRAND explique que les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) sont les poubelles jaunes qui servent à jeter les seringues et flacons usagers au centre de vaccination et que depuis l'ouverture du centre de vaccination, elles étaient fournies et reprises par les officines.

Il indique qu'avec l'augmentation du nombre d'injections, le Doubs central s'est rapproché de l'ARS pour mettre en place un processus pour la gestion de ses déchets : le PETR va donc contractualiser avec l'Hôpital de Baume les Dames qui a déjà un circuit existant.

La prise en charge par l'ARS de ce poste de dépense est de 100%.

#### Délibération D4-3-2021 :

Le Président expose les motifs.

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont les déchets issus de l'activité du Centre de vaccination. Des conditionnements adaptés existent pour le stockage et le transport de ces déchets. Ils sont ensuite éliminés selon la réglementation en vigueur soit par incinération soit par banalisation.

À la suite d'échanges avec l'ARS, il a été convenu de réaliser une convention avec l'hôpital de Baume-les-Dames pour que les DASRI soient gérés dans leur propre circuit de déchets.

La convention établie la répartition des tâches entre le PETR et l'Hôpital de Baume les Dames.

Au niveau financier, le PETR devra avancer le coût des DASRI. L'ARS prendra en charge à 100% ce poste de dépense.

Le Président soumet au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical :*

- accepte les termes de la convention entre le PETR et le centre hospitalier de Baume-les-Dames

- autorise le Président du PETR à signer la convention avec le centre hospitalier de Baume-les-Dames,

- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Votants : 28/ Exprimés : 30/ Pour : 30/ Contre : 0

## 3. LEADER

Le Président laisse la parole à Monsieur Charles PIQUARD, Vice-Président en charge du développement des filières locales et du programme européen LEADER.

### ► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Monsieur PIQUARD indique qu'il s'agit, suite à la démission de membres, de modifier la composition du comité de programmation ainsi :

- Monsieur Jean-Claude PIQUARD siégeant en tant que titulaire et représentant Les Jardins d'IDÉEs est remplacé par Jean-Marc MOUREY, adhérent de l'association API 25

- Monsieur Medhi MANNA siégeant en tant que suppléant et représentant de l'ensemblier DéFI est remplacé par Denis DAUPHIN, Président de l'association API 25.

#### Délibération D5-3-2021 :

Le Vice-Président en charge du développement des filières locales et du programme européen LEADER.

Le comité de programmation, instance décisionnelle du programme européen LEADER sur le Doubs central, est composé d'un collègue privé et d'un collègue public. Sachant que certains représentants du comité ont démissionné soit du comité, soit de leur structure qui siégeait au comité, ou encore que leur structure souhaiterait les remplacer, il est proposé les modifications suivantes :

- Monsieur Jean-Claude PIQUARD siégeant en tant que titulaire et représentant Les Jardins d'IDÉEs est remplacé par Jean-Marc MOUREY, adhérent de l'association API 25

- Monsieur Medhi MANNA siégeant en tant que suppléant et représentant de l'ensemblier DéFI est remplacé par Denis DAUPHIN, Président de l'association API 25

Vu la délibération DCS3-7-2015 du 15 décembre 2015 validant la composition du Comité de Programmation du Groupe d'Action Local LEADER.

Vu les délibérations DCS6-1-2016, DCS1-3-16, D3-3-2017, D15-2-18, D6-4-2018, D9-3-2019, D4-3-2020, D7-1-2021 et D9-2-2021 modifiant cette composition.

Il est proposé la composition du comité de programmation ci-dessous.

**PROPOSITION DE COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION AU 11 JUIN 2021**

<b>COLLEGE PUBLIC (9 voix)</b>			
<b>Titulaire</b>		<b>Suppléant</b>	
<b>Nom Prénom</b>	<b>intervenant au comité de programmation en qualité de</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>intervenant au comité de programmation en qualité de</b>
Thomas VIGREUX	Président du PETR	Arnaud MARTHEY	Conseiller syndical au PETR du Doubs central
Charles PIQUARD	Vice-Président du PETR	Jean-Claude MAURICE	Président de la Communauté de communes Doubs baumois
Frédéric CARTIER	Vice-Président du PETR	Christian BRAND	Président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Alain ROTH	Vice-Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes	Philippe JANUEL	Vice-Président du PETR
Georges GARNIER	Vice-Président du PETR	Bruno BEAUDREY	Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes
Yves BRAND	Vice-Président du PETR	Damien GRAIZELY	Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Sandra PEROUX	Responsable du Doubs au Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté	Sylvain LAPLACE	Technicien forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté
Philippe RONDOT	Élu à l'Union départementale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté	Emmanuelle THOORIS	Chargée de mission développement forestier à l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté
Delphine LOMBARDET	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne-Franche-Comté	Catherine HUMBERT	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne-Franche-Comté

<b>COLLEGE PRIVÉ (11 voix)</b>			
<b>Titulaire</b>		<b>Suppléant</b>	
David PERRIGUEY	Coprésident du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)	Nuria LOYANT	Coprésidente du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)
Éric DUCROT	Dirigeant Les Avivés de l'Est	Régis MARC	Gérant de la SARL JP Marc et fils
Christian DUBOIS	Délégué général de FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté	Frédéric BLANCHOT	Dirigeant de Ébénisterie Blanchot

Fernand COTON	Membre du collectif « Bouge tes chênes »	Damienne CHAGUÉ	Membre du collectif « Bouge tes chênes »
Jean-Marc MOUREY	Adhérent à l'association API 25	Denis DAUPHIN	Président de l'association API 25
Sébastien MOREL	Directeur France Active Franche-Comté	Julia REMONNAY	Chargée de mission Émergence à l'association France Active Franche-Comté
Gilbert MARBOEUF	Président du Conseil de développement	Christian PERROT	Vice-Président du conseil de développement
Céline BONNET	Adjoint au cadre de coordination du Réseau de Santé Doubs Central	Michèle BLANCHON	Vice-Présidente du réseau de Santé Doubs central
Claude HENRIOT	Membre invité à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort	Christophe CHAMBON	Élu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort
Christèle LENGLET	Membre du Conseil d'Administration de l'association Des artistes à la campagne	Emmanuelle BORN	Membre du Conseil d'Administration à l'association Des artistes à la campagne
François MATHIEU	Trésorier de l'association Gaïa	Karin AFFLARD	Secrétaire de l'association Gaïa

Le Président soumet à délibération.

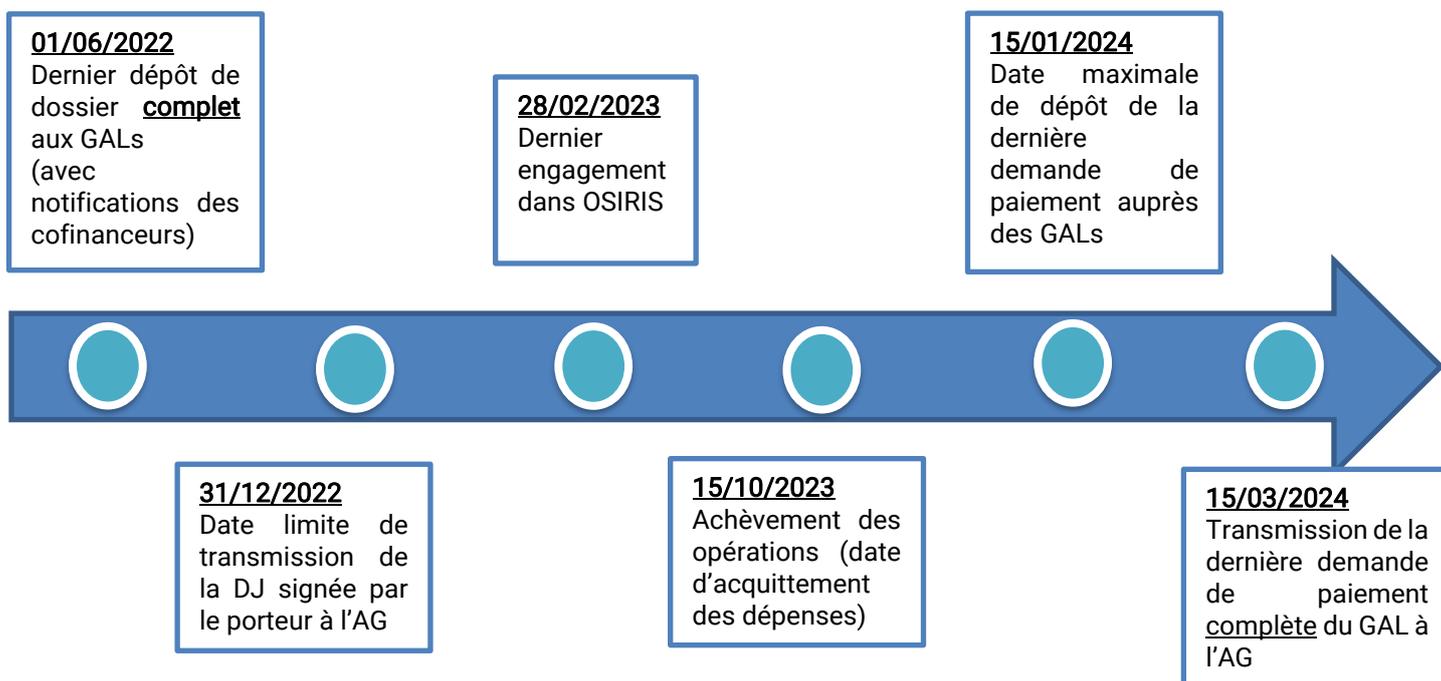
↳ **Délibération** : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- valide la proposition de modification de la composition du comité de programmation
- soumet cette proposition au comité de programmation pour qu'il la valide.

Votants : 28/ Exprimés : 30/ Pour : 30/ Contre : 0

## ► NOUVEAU CALENDRIER DE FIN DE GESTION DE PROGRAMME

Monsieur PIQUARD indique que suite à la crise sanitaire, le programme LEADER a été prolongé. Il présente le nouveau calendrier de fin de gestion des programmes qui a été donné par la Région aux techniciens LEADER le 6 mai 2021.



Il met en avant que les dates essentielles sont les suivantes :

- le 1 juin 2022 : dernière limite pour déposer un dossier complet au service. Aucun dossier ne sera accepté le 2 juin et qu'il est préférable de les déposer avant pour que la complétude puisse être vérifiée.
- le 15 octobre 2023 : pour les derniers projets, ils devront être achevés et payés.
- le 15 janvier 2024 : pour les derniers projets, c'est la date limite pour déposer la demande de paiement. Ces deux dernières dates sont non négociables car imposées par la Région et l'ASP.

### ► VIVIER DE PROJETS ET ENVELOPPE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur PIQUARD indique que suite à la prolongation du programme LEADER, et du FEADER plus généralement, le programme LEADER doit être réabondé financièrement.

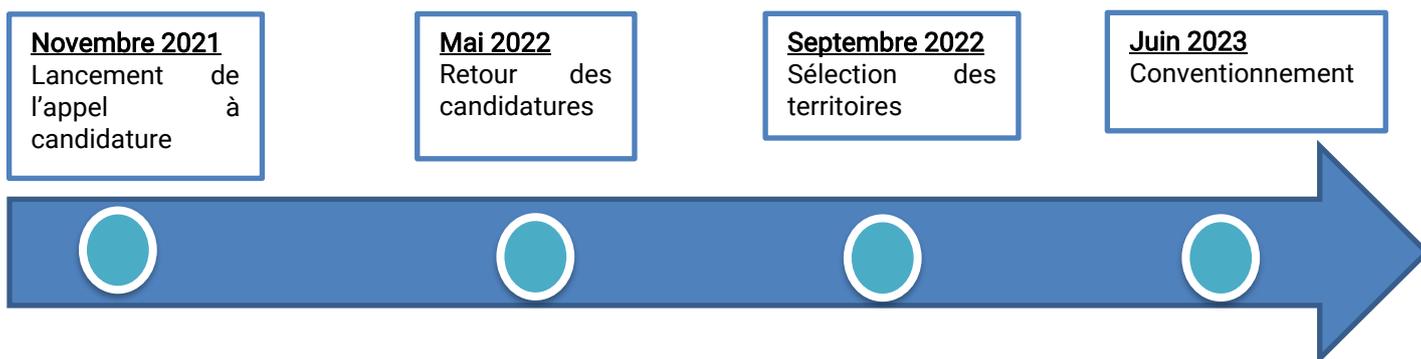
Il explique que l'Autorité de Gestion a déjà demandé aux GALs de transmettre leur vivier de projets en février puis, a demandé une mise à jour suite à l'établissement d'un nouveau calendrier de fin de gestion des programmes LEADER.

Monsieur PIQUARD précise que suite aux différents allers-retours avec les services de la Région, le GAL du Doubs central a envoyé le 18 juin dernier, un vivier de projets actualisé avec une demande d'enveloppe complémentaire s'élevant à 2 064 956,40€.

Il fait ressortir que le GAL du Doubs central attend désormais une réponse de la Région et qu'il est impossible à ce jour de donner le montant de l'enveloppe supplémentaire du territoire.

### ► CALENDRIER DU FUTUR APPEL À CANDIDATURE

Monsieur PIQUARD annonce que les futurs programmes LEADER se dérouleront du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027. Il indique que l'Autorité de Gestion a dévoilé le calendrier du futur appel à candidatures afin de sélectionner les territoires qui pourront animer les futurs programmes LEADER et le présente.



Le Président fait valoir que le programme LEADER a un rôle essentiel sur le territoire car il permet de financer des projets concrets qui répondent à des besoins sur les 3 communautés de communes du Doubs central. Il présente les projets :

	CCDB	CC2VV	CCPSB	PETR ( <i>en dehors ingénierie</i> )
Projets programmés ou ayant reçu un avis d'opportunité favorable	Commune de LA TOUR DE SCAY : - Tour des bois - Liaisons douces - salle socioculturelle SARL Les Cossas : habitat collectif pour personnes âgées autonomes CCDB : - Multi-accueil de Laissey - aménagement de la salle du conseil - aménagement de l'office de tourisme Commune de ROULANS : salle de gymnastique et multisports Commune d'OLLANS : salle multifonctions et bureau EURL Pauline Braga : épicerie vrac itinérante	Commune de L'ISLE SUR LE DOUBS : - passerelle Rhône au Rhin - Relai du Petit-Doubs - Halle aux grains - Pôle sportif Commune de PAYS DE CLERVAL : liaisons douces (deux dossiers) Département de Haute-Saône : projet de coopération slowUp Vallée de l'Ognon	Commune de SANCEY : aire de loisirs Association Chez La P'tite Suzanne : création d'un café associatif Syndicat scolaire de Vellevans-Servin : périscolaire de Vellevans CCPSB : - espace de coworking - déchetterie exemplaire	CPIE du Haut-Doubs : - Familles zéro gaspi - BD sur le gaspillage alimentaire PETR du Doubs central : - Étude de l'offre et de la demande en produits alimentaires bio et/ou locaux - Trame Verte et Bleue
<i>Passe en avis d'opportunité le 28 juin</i>	<i>Commune de BAUME LES DAMES : - Festival de rue - schéma mobilités douces CCDB : désimperméabilisation de la cour d'école de MONCEY</i>			
<b>TOTAL</b>	<b>451 857.27€</b>	<b>475 400,64€</b>	<b>320 189.46€</b>	<b>101 875.35€</b>

Le Président explique que même si le programme LEADER prend du temps, les réalisations sont donc concrètes pour tous les acteurs publics et privés, et concourent à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien de la population du territoire

Monsieur PIQUARD abonde en ce sens en annonçant qu'un déplacement aura bientôt lieu pour découvrir les projets déjà réalisés.

Monsieur Michel LAURENT demande quel est le montant de l'enveloppe.

Monsieur PIQUARD répond qu'il était d'un peu plus de 2 000 000 € avant la demande d'enveloppe complémentaire établie en juin.

Le Président et Monsieur PIQUARD indiquent qu'il a été convenu de ne pas se conformer à l'ensemble des critères de la Région qui souhaitait seulement l'instruction de « gros » dossiers. Il a été ainsi décidé de faire remonter tous les dossiers qui pouvaient intégrer l'échéancier.

Ils font également valoir que les services ont travaillé ce dossier et qu'ils ont informé Monsieur MARTHEY, conseiller régional des différents échanges concernant le vivier de projets.

## ► CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER 2023-2027

### Délibération D6-3-2021 :

La Région va lancer l'appel à candidature pour sélectionner les GAL de la prochaine programmation 2023-2027 en novembre 2021.

Afin de préparer ses candidatures, la Région doit lancer en juillet 2021, un appel à projets pour le soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027. Ce soutien préparatoire permet aux structures qui le souhaitent de se doter d'ingénierie (recrutement pendant 6 mois minimum) ou de recruter un prestataire extérieur afin d'établir un diagnostic et d'élaborer la stratégie locale de développement pour candidater au programme LEADER 2023-2027.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Poste de dépense	Montant présenté	Financement	Montant sollicité
Rémunération (1 ETP – 6 mois)	24 000€	FEADER	25 680€
Charges indirectes	3 600€		
Frais de déplacement et de formation	2 000€	Autofinancement (20%)	6 420€
Achat de données	2 000€		
Outils de communication	500€		
<b>Total</b>	<b>32 100€</b>	<b>Total</b>	<b>32 100€</b>

Le Président fait procéder au vote.

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve que le PETR du Doubs central se porte candidat au prochain programme européen LEADER,
- approuve l'intention du PETR à candidater à l'appel à projets pour le soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027,
- valide le plan prévisionnel de financement proposé et accepte de prendre en charge les cofinancements non obtenus,
- autorise le Président à formaliser le dossier de demande de subvention pour le soutien préparatoire et le déposer auprès des différents cofinanceurs,
- autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 28 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

## 4. MOBILITÉ

Le Président laisse la parole à Monsieur Georges GARNIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la mobilité.

## ► ÉTUDE MOBILITÉ

Monsieur GARNIER rappelle que suite à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), le PETR a lancé l'étude en 2020 « Élaboration d'une stratégie de mobilité sur le Doubs central » pour savoir comment la mobilité pourrait être appréhendée et organisée sur le Doubs central.

Il explique que la phase principale de l'étude avait pour objet d'établir un diagnostic de la mobilité sur le Doubs central puis d'élaborer des scénarii. Cette phase été rendue en mai dernier et qu'il n'a pas été fait le choix de lever la phase optionnelle qui visait à la mise en œuvre des actions.

Il fait ressortir que les communautés de communes souhaitaient déjà attendre de savoir si elles obtiennent la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité avant de voir comment l'appliquer sur le territoire.

Monsieur GARNIER indique que le rendu de l'étude était joint à la note préparatoire.

Le Président rappelle le plan de financement de cette étude.

Poste de dépense	Montant	Financement	Montant
Étude	57 150,00 €	Caisse des dépôts et Consignations (40%)	22 860,00 €
- dont tranche ferme	38 190,00 €	Etat (FNADT) 20%	11 430,00 €
- dont tranche optionnelle	18 960,00 €	Région 20%	11 430,00 €
		Autofinancement	11 430,00 €
<b>Total</b>	<b>57 150,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>57 150,00 €</b>

## ► FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE TADOU

Monsieur GARNIER rappelle que le service de transport à la demande TADOU existe depuis 2005 sur le Doubs central et qu'il fonctionne par délégation de compétence de la Région et des Communautés de communes.

Il précise que ce fonctionnement spécifique au Doubs central n'est pas prévu dans la LOM ce qui occasionne quelques difficultés.

Monsieur GARNIER explique que le PETR a ainsi reçu un courrier de la Région l'informant qu'il convenait de modifier l'organisation du portage du service à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Monsieur GARNIER fait valoir qu'avec Monsieur VIGREUX, ils ont profité de la visite de la Présidente de Région sur le Doubs central pour l'alerter de la situation et que le lendemain le PETR recevait un nouveau courrier pour autoriser le fonctionnement jusqu'au 30 novembre prochain par maintien de la délégation de compétence régionale.

Monsieur GARNIER souligne que ce délai doit permettre au PETR et aux Communautés de communes de trouver une solution pérenne pour maintenir le service en conformité avec la LOM.

Monsieur GARNIER indique que le PETR a également interrogé la Préfecture sur les modalités possibles pour poursuivre le service dans des conditions légales.

Monsieur GARNIER conclut que pour trouver une solution il convient de se faire accompagner par un juriste.

## ► ORGANISATION DE LA MOBILITÉ SUR LE DOUBS CENTRAL

### Délibération D7-3-2021 :

Le Vice-Président en charge de la mobilité expose les motifs.

Avec la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), il apparaît que le PETR n'est plus délégataire potentiel d'un système de transport à la demande contrairement à d'autres collectivités territoriales dont les Communautés de communes souhaitant devenir AOM (Cf L1231-4 du Code des transports). Par conséquent, il convient de travailler pour adapter le service TADOU à la LOM. Pour ce faire et afin déterminer les conséquences sur les services et les mesures à prendre, le PETR devra se faire accompagner juridiquement et administrativement.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, il s'agira de trouver une solution juridique de gouvernance et de portage du TAD par le PETR. Dans un 2<sup>nd</sup> temps, le cas échéant, il s'agirait notamment de :

- rédiger et mettre en œuvre une convention avec les communautés de communes pour porter le service,
- rédiger et mettre en œuvre une convention avec la Région,
- identifier les solutions possibles pour le renouvellement du marché transporteur et accompagner le PETR dans la passation de ce nouveau marché,
- optimiser le service TADOU et travailler sur un couplage avec un système de covoiturage.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Poste de dépense	Montant	Financement	Montant
Étude	57 150 €	Caisse des dépôts et Consignations (PLAFOND)	22 860 €
- dont tranche ferme	38 190,00 €	Etat (FNADT) 20%	11 430 €
		Région (PLAFOND)	11 430 €
		LEADER	20 262 €
suivi juridique + AMO (maxi)	30 000€	Autofinancement	13 638 €
<b>Total</b>	<b>68 190 €</b>	<b>Total</b>	<b>68 190€</b>

Le Président soumet au vote.

↳ **Délibération** : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,  
 - accepte le recours à un prestataire extérieur pour accompagner le PETR dans cette démarche,  
 - délègue au bureau le choix du prestataire,  
 - autorise le Président à signer le marché dans la limite d'un montant maximal de 30 000€ TTC et les avenants au marché initial qui sont sans incidence financière ou qui entraînent une augmentation de moins de 5% du montant du contrat initial et tous les documents y afférant,  
 - autorise le Président déposer les dossiers de demandes de subventions et de financements susceptibles d'accompagner ce dossier, les financements non obtenus seront à la charge du PETR.  
 - accepte que le Président signe tous les documents afférents à cette décision.

Votants : 28/ Exprimés : 30/ Pour : 30/ Contre : 0

Le Président indique que 30 000€ sera le montant maximum alloué mais qu'il pourra être moindre en fonction des différents échanges.

## 5. ENVIRONNEMENT

Le Président laisse la parole à Monsieur Philippe RONDOT, Vice-Président en charge de la transition énergétique.

### ► POURSUITE DU DISPOSITIF D'ANIMATIONS ET DE CONSEILS AVEC LA MAISON DE L'HABITAT

Monsieur RONDOT indique que les Communautés de communes et le PETR ont décidé de poursuivre la convention avec l'ADIL pour l'animation et le conseil aux particuliers sur la performance énergétique de leur logement, ce qui faisait l'objet du rendu compte en début de séance.

Monsieur RONDOT explique que le coût de cette convention pour le Doubs central est de 12 600€ qui est pris en charge par les Communautés de communes au prorata de leur population.

CCDB	5 378,14 €
CC2VV	5 367,04 €
CCPSB	1 854,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 600 €</b>

Il présente les deux volets de la convention :

- permanences : les habitants qui ont besoin d'être accompagné (techniquement et financièrement) dans la rénovation de leur logement peuvent prendre rendez-vous au 03 81 68 37 68 pour se rendre dans l'une des permanences du territoire :

. CCDB/Baume-les-Dames : 1er jeudi et 2eme lundi du mois

. CC2VV (permanences tournantes entre Arcey, Pays de Clerval, L'Isle sur le Doubs et Rougemont) : 2eme lundi du mois

. CCPSB/Sancey : 4eme jeudi du mois

- animations : le programme prévoit :

. 3 webinaires grand public

. 1 webinaire et 3 réunions en présentielle avec les professionnels du bâtiment pour leurs présenter les aides mobilisables par leurs clients.

Le vice-président conclu en demandant aux membres du comité de relayer ces informations auprès de leurs administrés.

## 6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Président excuse Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de l'aménagement qui n'a pu être présent et présente ses points.

### ► RÉVISION DU SCoT : PROCHAINES ÉCHÉANCES

Le Président expose que suite à la finalisation du diagnostic du SCoT et à sa présentation, un séminaire de lancement de la phase du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) devait se tenir durant le 1er trimestre 2021. Il indique que compte tenu du contexte sanitaire, celui-ci devrait se tenir en présentiel à la rentrée de septembre. Le Président rappelle que ce séminaire, ouvert aux membres du comité syndical, partenaires techniques et institutionnels, et membres du conseil de développement, visera à échanger et co-construire les grands objectifs du SCoT. La date du 8 septembre après-midi est retenue pour la tenue de ce séminaire.

Le Président précise que, suite à ce séminaire, de nouveaux échanges interviendront sur la première version du PAS avec le Bureau puis l'ensemble des conseillers communautaires de chaque communauté de communes.

### ► ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du SCoT, la question de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espace est souvent considérée comme l'élément central de ce document de planification.

Il annonce que cette notion d'artificialisation des sols est actuellement sujette à plusieurs débats avec la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) d'une part, et le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ».

Le Président fait état des dernières avancées sur le projet de loi, qui vise entre autres à renforcer la lutte contre l'artificialisation des sols. Il rappelle les objectifs chiffrés : atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduire de 50% la consommation d'ici 10 ans.

Le Président met en avant que des réflexions sont en cours pour territorialiser ces objectifs afin de ne pas pénaliser les territoires ayant eu une faible consommation d'espace par le passé.

Le Président tient à alerter sur le fait que les services de l'Etat demanderont certainement au Doubs central d'être plus vertueux dans le cadre de la révision du SCoT

Le Président informe également des autres mesures du projet de loi ayant un impact sur les documents d'urbanisme locaux.

Monsieur LAURENT demande à quelle échéance le SCoT révisé sera approuvé. Il lui est répondu que compte tenu de la crise sanitaire et du retard pris, cette approbation devrait intervenir durant le second semestre 2023.

### ► LYCÉE

Le Président explique que les élèves de l'ensemble du Doubs central ont accès à un maillage de proximité adapté et efficace pour effectuer leur scolarité : écoles maternelles, écoles primaires, collèges, ainsi qu'un lycée professionnel. Il fait valoir qu'il manque cependant un lycée d'enseignement général, ce qui pénalise certains dans la poursuite de leurs études avec des temps de déplacements conséquents ou des coûts d'internat qui grèvent le budget des parents.

Le Président indique que ce point a été évoqué en bureau avec les Présidents des Communautés de communes puis avec le Conseil de Développement et qu'une démarche a donc été engagée auprès de la Région et de l'Académie.

Il fait ressortir que la Présidente de Région a répondu favorablement au lancement de la réflexion en préconisant de travailler sur le développement du site du lycée professionnel de Baume les Dames et en demandant de prendre contact avec l'Académie de Besançon.

Le Président annonce que les représentants de l'Académie se sont montrés favorables à une telle étude pour transformer le lycée professionnel en lycée polyvalent et qu'un groupe de travail devra être constitué après la période électorale, soit courant juillet.

Le Président se réjouit que le PETR ait amorcé le travail sur un tel dossier qui est essentiel pour le développement cohérent du Doubs central.

## 7. GESTION ET COMPTABILITÉ

### ► MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président indique qu'il s'agit de créer les deux postes d'agents saisonniers pour le centre de vaccination qui seront occupés pendant les mois de juillet et août par des étudiants, et pour lesquels le PETR a obtenu le financement de l'ARS.

#### Délibération D8-3-2021 :

Le Président expose les motifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2014351-0004 portant transformation du syndicat mixte pour le Pays du Doubs central en pôle d'équilibre territorial et rural,

Vu la délibération D15-2-17 du 12 avril 2017 prise suite à l'arrêté préfectoral du 29 mars 2017 portant fusion du PETR avec le syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central qui valide dans son article 7 que « les personnels employés par les structures qui fusionnent sont transférés au nouveau PETR du Doubs central »,

Vu la délibération D11-3-17 du comité syndical du 13 juin 2017 modifiant le tableau des effectifs ;

Vu la délibération D18-4-17 du comité syndical du 17 septembre 2017 modifiant le tableau des effectifs suite à la création/suppression d'un emploi ;

Vu la délibération D12-3-18 du comité syndical du 4 juillet 2018 modifiant le tableau des effectifs pour intégrer notamment un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps incomplet ;

Vu la délibération D11-1-2019 du comité syndical du 11 février 2019 modifiant le tableau des effectifs,

Vu la délibération D8-4-19 du comité syndical du 17 septembre 2019 modifiant le tableau des effectifs et des emplois,

Vu la délibération D16-1-2020 du 23 janvier 2020 portant modification du tableau des effectifs et des emplois, Vu l'arrêté A2020-3 du 16 juin 2020 portant modification du tableau des effectifs et des emplois suite à l'accroissement du temps de travail d'un poste,

Vu la délibération du D7-4-2020 du 15 décembre 2020 portant modification du tableau des effectifs pour créer un emploi d'attaché pour besoin occasionnel,

Vu la délibération D8-1-21 du 21 janvier 2021 créant 2 postes d'adjoints administratifs pour besoins occasionnels

Considérant qu'il convient de pourvoir au manque potentiel de bénévoles et d'agents administratifs pendant la période estivale, il est proposé de créer 2 postes d'agents saisonniers non-titulaires pour exercer les fonctions d'agents administratifs au centre de vaccination et donc de modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Il est rappelé que l'activité du PETR du Doubs central relève de missions confiées par son Comité Syndical et des financements obtenus par contractualisation pour gérer notamment des programmes. Il met en avant que ses missions peuvent donc évoluer de manière conséquente en fonction de la stratégie définie par le territoire. Il précise que la moyenne de la population des communes de son périmètre est inférieure à 1000 habitants et que les décisions en matière de création, changement de périmètre ou de services s'imposent au PETR de par ses membres.

Ainsi, conformément à l'article 3-3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et au décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, les emplois de la collectivité pourront être pourvus par des agents contractuels.

Le nouveau tableau des effectifs et des emplois serait donc le suivant :

Fourchette de grade	Durée heb. poste	Missions	Poste vacant	Poste occupé
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 heures	Direction		Titulaire
Adjoint administratif	35 heures	Secrétaire standardiste TADOU		Contractuel
Adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures	Assistante de projets		
Adjoint administratif – besoin occasionnel	35 heures	Gestionnaire administrative et financière	x	Contractuel
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe à adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	19 heures	Gestionnaire administrative et financière		Contractuel
Attaché	35 heures	Chargé de mission urbanisme - SCoT		Contractuel - CDI
Attaché	35 heures	Chargé de mission Energie Climat		Contractuel - CDI
Attaché	35 heures	Chargé de mission structuration et valorisation des filières locales (ancien chargé de mission économique)		Contractuel
Attaché	35 heures	Chargé de mission LEADER		Contractuel
adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe à adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures	Gestionnaire LEADER		Contractuel
Attaché	35 heures	Chargé de mission « services à la personne »		Contractuel
Attaché – besoin occasionnel	35 heures	Chargé de mission		Contractuel
Attaché – besoin occasionnel	35 heures	Chargé de mission		Contractuel
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe – besoin occasionnel	35 heures	Agent d'accueil administratif polyvalent		Contractuel
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe- besoin occasionnel	35 heures	Agent d'accueil administratif polyvalent		Contractuel
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe – besoin saisonnier	35 heures	Agent d'accueil administratif polyvalent		Contractuel
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe – besoin saisonnier	35 heures	Agent d'accueil administratif polyvalent		Contractuel

Le Président soumet au vote

- ↳ **Délibération** : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, :
- autorise la création de 2 postes d'adjoints administratifs en besoin saisonnier,
  - valide le tableau des effectifs et emplois ainsi modifié,
  - s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Votants : 28/ Exprimés : 30/ Pour : 30/ Contre : 0

► **MISE EN PLACE D'UN RÉGIME SPÉCIFIQUE D'URGENCE POUR LE SERVICE « CENTRE DE VACCINATION » INSTAURANT NOTAMMENT LES MODALITÉS D'INDEMNITÉ HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Le Président indique que les agents en charge du centre de vaccination ont réalisé leur mission entre février et avril en « mode dégradé » avec beaucoup de chose à organiser et très peu de temps.

Il explique que ce régime a pour objet de prévoir les modalités de récupération et/ou de paiement de ses heures, sachant qu'un budget spécifique a été défini dans le cout prévisionnel du service transmis à l'ARS.

Le Président met en avant que les modalités présentées reprennent les éléments du règlement intérieur de la CC2VV et qu'il sera demandé en priorité aux agents de récupérer leurs heures.

Délibération D9-3-2021 :

Le Président expose les motifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'avis du comité technique du ....

Considérant que des circonstances exceptionnelles ont nécessité d'organiser le « centre de vaccination du Doubs central » de manière très rapide pour faire face à l'urgence sanitaire,

Considérant que les agents travaillant pour ce service « centre de vaccination » dépendant d'une organisation de travail spécifique,

Considérant que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées sous forme d'IFTS pour les agents de catégorie A et B et d'IHTS pour les agents de catégorie B et C,

Considérant que toutefois, à titre subsidiaire, et quand l'intérêt du service l'exige, il convient de pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à la demande du Président, de la Directrice ou du coordonnateur du centre de vaccination.

Considérant que ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence,

Il est proposé :

- de valider le régime spécifique en pièce jointe,
- de déterminer que les bénéficiaires de l'IHTS sont les agents de catégorie B et C suivants :

Filière	Grade	Fonctions ou service
Administrative	Adjoint administratif	Agent administratif au centre de vaccination
Administrative	Adjoint administratif	Gestionnaire du service TADOU
Administrative	Adjoint administratif	Directrice

- de déterminer que les bénéficiaires de l'IFTS sont les agents de catégorie A et B suivants :

Filière	Grade	Fonctions ou service
Administrative	Attaché	- coordonnateur du centre de vaccination (chargé de mission santé) - coordonnateur adjoint

Le montant de l'IFTS au niveau du service « centre de vaccination » est de 1000€ pour 2021. Les montants seront déterminés par arrêté individuel pour chaque agent, le cas échéant.

- d'appliquer le régime spécifique à compter du 1er février 2021
- de verser les indemnités selon une périodicité semestrielle
- de prévoir les crédits correspondants au budget.

Le Président soumet au vote.

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide le règlement spécifique et les modalités mises en place.

Votants : 28/ Exprimés : 30/ Pour : 30/ Contre : 0

## ► DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°1

Le Président indique qu'initialement le cout estimé du centre de vaccination dans le budget était de 100 000€ mais qu'au vu du plan de financement prévisionnel et de la continuité du service jusqu'en septembre, le cout est estimé désormais à 192 000€.

### Délibération D9-3-2021 :

Le Président expose les motifs.

Par délibération D4-2-2021, le comité syndical a procédé au vote de son budget pour 2021.

Suite à la confirmation par l'ARS du fonctionnement du centre de vaccination jusqu'au 31 septembre 2021, suite à l'accroissement de personnel indispensable et aux modalités spécifiques mises en place pour les agents en charge du centre de vaccination, il convient d'ajuster le budget avec une Décision Modificative.

### Décision Modificative n°1

	Désignation		Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
<i>En fonctionnement</i>				
Dépenses	64131	Personnel non titulaire		60 000€
	64138	Autres indemnités		1 500€
	6451	Charges URSSAF		20 600€
	6453	Cotisation Caisse retraite		200€
	6454	Cotisation ASSEDIC		200€
	6288	Autres services extérieurs		9 500€
Recettes	7478	Autres organismes (dotation)		92 000€

Le Président soumet au vote.

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1 du budget principal.

Votants : 28/ Exprimés : 30/ Pour : 30/ Contre : 0

## 8. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

### ► QUESTIONS DIVERSES

Le Président demande s'il y a des questions.

Monsieur JOUILLEROT demande s'il y a des éléments de réponse concernant le financement du transport des bois atteints par le scolyte. Il explique qu'il a dû remplir beaucoup de documents, avancer beaucoup d'argent mais qu'il n'arrive pas à avoir d'informations de la part de l'ONF.

Monsieur PIQUARD répond qu'il n'arrive pas à avoir d'information également et que c'est pour cela qu'il a envoyé un courrier de demande d'information, en tant que Président de l'Association des maires ruraux du Doubs, au siège national de l'ONF. Il indique qu'il transmettra la réponse dès qu'il l'aura obtenue.

► PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE DES MAIRES, COMMISSIONS, COMITÉ DE PILOTAGE ...

DATE	EVENEMENT	LIEU	HORAIRE
Mardi 22 juin	Webinaire Effilogis pour les élus		19h-21h
Lundi 28 juin	Comité de programmation LEADER		18h30
Lundi 5 juillet	Bureau		
Mercredi 8 septembre	Séminaire SCoT		Après-midi

Avant de conclure, le Président rappelle que le PETR organise demain un webinaire de présentation du dispositif Effilogis et propose aux maires de le suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.